



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**de lundi 7 décembre 2009, à 18h30 à l'Hôtel de Ville**

### **DIX-NEUVIEME SEANCE**

#### **Rapports du Conseil communal**

##### **09-023**

**Rapport du Conseil communal**, concernant le renouvellement de la subvention octroyée à l'Association "Neuchâtel un cœur en ville".

##### **09-024**

**Rapport du Conseil communal**, concernant la signature de conventions tripartites suite à l'extinction des aides de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP).

##### **09-025**

**Rapport du Conseil communal**, concernant la prolongation de la période d'essai du tronçon La Maladière-parking d'échange du Nid-du-Crô (Piscines) de la ligne 11 des TN.

#### **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**

##### **09-019 – 09-203**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**, concernant le budget de l'exercice 2010.

#### **Rapport du Conseil communal**

##### **09-020**

**Rapport d'information du Conseil communal**, concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2010-2013.

## Autres objets

### 09-608

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes, MM. Christian van Gessel, Catherine Loetscher Schneider, Pascal Helle, Sandra Barbetti Buchs, Nicolas de Pury et Monique Ditisheim Hoffmann, intitulée « Stade de Pierre-à-Bot : priorité à la formation » (Déposée le 26 juin 2009) :**

« Le groupe PopVertsSol demande que l'on optimise l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

En effet, celui-ci est utilisé de façon intensive, mais pas optimale. En outre, on ne marque pas clairement les priorités, ce qui est à nos yeux une erreur grave.

Ainsi, il semble évident que le seul club formateur qui a son siège à Pierre-à-Bot doit être prioritaire.

On ne remet pas en cause l'attribution du nouveau terrain synthétique à certaines équipes de juniors du Xamax. Pour ce club, de l'avis de son responsable de la formation, l'offre de terrains dans notre ville pour la formation dans ce club est suffisante.

Mais le FC Serrières notamment, qui a un mouvement de 180 juniors, doit être absolument servi en priorité vis-à-vis des clubs non formateurs, qui n'ont que des équipes senior et vétérans. Cela d'autant plus que la politique de formation du FC Serrières est soutenue par la Ville, qui doit donc fixer les priorités en fonction de ce choix.

On sait qu'il y a beaucoup d'installations sportives dans les communes environnantes qui sont sous-utilisées. Pourquoi ne pas planifier au niveau de la COMUL l'usage des installations sportives, et permettre aux jeunes, tributaires des transports publics, qui n'ont donc pas une facilité de déplacement, d'utiliser les installations de Pierre-à-Bot ?

Cela d'autant plus que dès qu'il pleut ne serait-ce que quelques gouttes, l'ancien terrain en herbe est interdit d'utilisation, afin de le préserver. Il est donc essentiel qu'un club formateur comme le FC Serrières puisse avoir aussi la priorité sur les solutions alternatives (anciens et nouveau terrains synthétiques) en cas d'intempéries.

On sait que les anciens terrains synthétiques sont par ailleurs régulièrement occupés par un club de rink hockey, issu d'une fusion entre celui de Neuchâtel et celui d'Erlach. Celui-ci a besoin d'une telle surface à cause d'une promotion récente en ligue A. Or de l'avis de l'un de ses entraîneurs, ce club souhaiterait avoir un peu plus de disponibilités. Ce serait l'occasion de réfléchir à une réfection rapide du terrain des Charmettes pour l'attribuer à ce sport. Cela d'autant plus que

ses pratiquants utilisent une petite balle dure comme de la pierre, ce qui rend extrêmement risquée la cohabitation avec de jeunes footballeurs, comme c'est souvent le cas à Pierre-à-Bot. C'est donc un miracle s'il n'y a pas eu d'accident jusqu'à maintenant.

Ces anciens terrains synthétiques présentent d'ailleurs un autre problème, c'est que le revêtement lui-même est dangereux pour la pratique du football dès 14 ans en raison de sa dureté, ce qui fait qu'on ne peut pas exploiter cette surface de façon aussi intensive que possible.

La Ville ne pourrait-elle pas envisager de la rénover pour la couvrir avec une autre identique à celle du nouveau terrain ? Encore une fois, l'indisponibilité du terrain en herbe dès qu'il pleut rend indispensable la présence de solutions alternatives, mais de véritables alternatives utilisables par tous.

Quant aux vestiaires, là aussi leur organisation laissait fortement à désirer.

Il n'était en effet pas rare de voir des vestiaires rester fermés à clé pendant qu'on réunissait dans une même pièce des enfants avec leurs mamans et des jeunes de 16 ans... Heureusement, à force de réclamer, il semblerait que la situation se soit maintenant améliorée, on espère seulement que ce n'est pas provisoire.

Cela dit, il n'y a pas de vestiaire pour les entraîneurs. Cela est problématique, car il est évident que des adultes ne peuvent se changer en même temps que des enfants. Ceux des arbitres leur est refusé, alors qu'il n'est utilisé que le week-end. Pourquoi ne pas le laisser à disposition des entraîneurs la semaine ?

Décidément, il est temps de reconnaître le FC Serrières pour tout le travail remarquable qu'il effectue avec et pour nos enfants, cela par un soutien concret dans l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

Le groupe PopVertsSol se soucie de l'utilisation de toutes les installations sportives de la Ville, mais aimerait voir dans un premier temps comment le Conseil communal réagit pour ce premier exemple.

Les signataires souhaitent donc que ce dernier réponde aux questions abordées ci-dessus, ainsi que les suivantes :

- quels sont les critères d'attribution des terrains du stade de Pierre-à-Bot (s'il y en a) ?
- quels sont les critères d'attribution et d'ouverture des vestiaires (joueurs et arbitres) du stade de Pierre-à-Bot ?
- comment l'occupation des installations sportives est-elle organisée au niveau de la COMUL ?

- quel est l'ordre de priorité fixé pour départager les utilisateurs du stade de Pierre-à-Bot ?
- la Ville envisage-t-elle de rénover l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot en une surface moderne ? Si oui dans quel délai ? ».

Le présent texte vaut développement écrit.

### **09-610**

**Interpellation du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Michel Favez, Christian van Gessel, Pascal Helle, Caroline Nigg, Béatrice Nys, Nicolas de Pury et Dorothee Ecklin**, intitulée « Au sujet de la place du vélo dans les zones 30 » (Déposée le 2 septembre 2009) :

"Le groupe PopVertsSol souhaite que toutes les zones 30 de la ville soient accessibles aux cyclistes dans les deux sens comme cela se fait tout naturellement dans d'autres villes suisses et ceci depuis des décennies.

Actuellement, cela n'est pas le cas pour plusieurs rues, et cela décourage le mode de transport doux et écologique qu'est le vélo. A titre d'exemple, les cyclistes ne peuvent pas emprunter la rue Jehanne-de-Hochberg et celle du Château dans le sens ouest-est, ils sont interdits sur la rue du Crêt-Taconnet dans la direction ouest - est, ils sont encore interdits sur la partie est de la rue A.L. Breguet, au sud de l'église rouge, dans le sens ouest-est ou dans le sens est- ouest du faubourg de l'Hôpital.

Ces interdictions ont au moins deux conséquences fâcheuses; elles découragent les utilisateurs de vélo, qui se sentent tenaillés entre le désir de respecter la loi et celui d'emprunter le chemin le plus logique. D'autre part, elles ne sont pas respectées et ne servent donc finalement qu'à couvrir la responsabilité de la Ville.

Si on ouvrait les rues limitées à 30km/h aux cyclistes dans les deux directions, cela pourrait introduire un élément intéressant de modération du trafic. Cet élément n'est pas à dédaigner, car les nouvelles zones 30 sont souvent traversées à des vitesses plus élevées par des automobilistes pressés.

Par ailleurs l'instauration d'une règle identique dans toute la ville facilite la vie de l'automobiliste. Ainsi, ce dernier devrait *toujours* compter avec les vélos, il devrait *toujours* adapter sa conduite à cette possibilité et, du coup, il sera plus prudent, et c'est là ce que nous souhaitons pour notre ville.

Nous remarquons aussi qu'il y a un certain nombre de cyclistes qui préfèrent rouler sur les trottoirs si le trajet sur la route est interdit. Nous l'avons souvent vu - et pour certains d'entre nous parfois pratiqué - au Crêt-Taconnet et au faubourg de l'Hôpital. Cela est dangereux pour les piétons, et la mesure que nous préconisons serait, à notre sens, apte à éviter ce problème.

Nous savons qu'il existe un plan de mobilité douce, et de l'argent pour financer la réalisation de ce plan. Nous remarquons que cela n'empêche pas la Ville de prendre des décisions en cette matière, et nous ne souhaitons pas que notre question soit "bottée en touche" par l'évocation de ce plan que nous attendons par ailleurs avec impatience.

Nous souhaitons que la Ville nous dise:

- quelles sont ses intentions par rapport à la libre circulation des cyclistes dans toutes les zones 30 et dans quels délais".

Le texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 18 novembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,  
Françoise Jeanneret

Le chancelier,  
Rémy Voirol